



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020

Nombre de Conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	27	28	01

Vote	
A La Majorité	Pour : 25
	Contre : 00
	Abstention : 03

L'an 2020, le 16 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni (compte tenu des mesures sanitaires) à la SALLE BLONCOURT FRANCILLETTE, lieu inhabituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 10 Juin 2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11 Juin 2020.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - Mme Jocelyne RENIER épouse MOCKA (1^{er} Adjoint) - M. Jean-Philippe NOËL (2^{ème} Adjoint) - Mme Marie-Agnès GIRAULT épouse SAINT-VAL (3^{ème} adjoint) - M. Louis LAROCHELLE (4^{ème} Adjoint) - Mme Sabrina URGIN épouse FÉLER (5^{ème} Adjoint) - M. Patrick LAVITAL (6^{ème} Adjoint) - Mme Marylène ROCHEMONT (7^{ème} Adjoint) - M. Fulbert MIROITE (8^{ème} Adjoint) - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude MARCIN épouse BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi Henri DUFLO - M. Charly DARMALINGON - Mme Fabienne FARAJJE - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Marie-Pierre DAMAS - M. Frantz RUPAIRE - Mme Sylviane MARSEILLE épouse BOURGEOIS - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette AZINCOURT épouse OTTO - M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE (27)

REPRÉSENTÉS : Mme Ninette SAINTE-LUCE (ayant donné procuration à M. Fulbert MIROITE) (01)

ABSENTS : M. Charles-Henri DEVAUX (01)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marie-Pierre DAMAS a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Convocation du Conseil Municipal en date du :

10 JUIN 2020

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :

22 JUIN 2020

-et de sa publication le :

22 JUIN 2020

D_20200616_12

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS POUR REPRÉSENTER LA COMMUNE AU SEIN DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (C.H.S.C.T.)

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et principalement son article 33-1 ;

.../...



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 16 Juin 2020

- Vu le décret n°2012-170 du 03 février 2012 modifiant le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu la délibération n°16 du 24 juillet 2014 maintenant le paritarisme numérique et fixant à 05 le nombre des représentants de la collectivité au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ;
- Considérant que la création d'un CHSCT est justifiée par l'effectif communal apprécié au 1^{er} janvier 2020 soit 263 agents ;
- Considérant qu'au vu des nouvelles élections du maire en date du 23 Mai 2020, et des adjoints en date du 27 mai 2020, il y a lieu de renouveler les membres du Conseil Municipal devant siéger au sein du CHSCT ;
- Considérant encore que le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) comprend en nombre égal des représentants de la collectivité et des représentants du personnel ;

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

A la majorité dont 03 abstentions

(M. Claude JERSIER et Mmes Josette AZINCOURT née OTTO et Laurence LAROCHELLE)

Article 1^{er}

Fixe à cinq (5) membres le nombre des titulaires représentants de la collectivité et en nombre égal les suppléants, choisis parmi les membres du Conseil Municipal.

Article 2

Désigne comme membres pour le représenter au sein Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) :

*Membres titulaires :

- M. Jean-Louis FRANCISQUE
- M. Jean-Philippe NOËL
- M. Serge SACILÉ
- M. Fulbert MIROITE
- Mme Gilberte EUGÉNIE.

*Membres suppléants :

- Mme Jocelyne RENIER épouse MOCKA
- M. Alain SARREAU
- M. Charly DARMALINGON
- Mme Sabrina URGIN épouse FELER
- M. Patrick LAVITAL

Article 3

Donne au Maire tous pouvoirs pour permettre la concrétisation de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre

Préfecture de la Région Guadeloupe

22 JUIN 2020

Service Courrier



Délibération n°12 portant
désignation des délégués pour représenter la Commune au sein
du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.)